



## Séparation conjoint de français

Par **Bobo67**, le **04/08/2013** à **11:04**

Bonjour à tous,

Je me suis mariée avec un français en juin 2011, je suis entrée sur le territoire français en 2007 en tant qu'étudiante, suite à mon mariage j'ai changé de statut (titre de séjour étudiant vers titre de séjour vie privée et familiale).

Il y a deux mois mon mari m'a annoncé qu'il voulait se séparer de moi car il a rencontré quelqu'un d'autre. Pour l'instant, il souhaite une séparation de corps pour commencer à vivre sa nouvelle vie. Je ne m'y attendais pas du tout, est ce qu'il existe un moyen pour moi de renouveler mon titre de séjour étant donné que ce n'est pas moi qui a décidé de cette séparation?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **amajuris**, le **05/08/2013** à **18:01**

bjr,

êtes-vous sur qu'il s'agisse d'une séparation de corps c'est à dire avec un jugement ? si c'est le cas il n'y a plus de communauté de vie donc votre carte de séjour vie privée et familiale comme conjoint de français ne devrait pas vous être renouvelée à ce titre mais elle peut vous être accordée à un autre titre comme salariée par exemple.

cdt